



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-51 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/02/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Direction de structure et de projet est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
DESARA220004	Monsieur	BIDAL	Florian	19/08/1985	Thonon-les-Bains
DESARA220005	Madame	BOUKRA	Hazia	05/09/1970	El Ouricia
DESARA220006	Madame	BRUN	Aline	12/01/1982	Feurs
DESARA220007	Madame	DA SILVA	Nadège	01/05/1978	Clamecy
DESARA220008	Madame	FERRANDIS	Isabelle	07/10/1966	Alger
DESARA220009	Monsieur	LEMEE	Guillaume	21/09/1981	Léhon
DESARA220010	Monsieur	MANA	Noureddine	23/08/1974	Saint-Martin-d'Hères
DESARA220011	Monsieur	MANZANARES	Anthony	16/10/1985	Moulins
DESARA220012	Monsieur	MARECHAL	Sébastien	02/06/1977	Saint-Rémy
DESARA220013	Monsieur	MONTADOR	Jean	10/03/1982	Nevers
DESARA220014	Monsieur	SAVOI	Dylan	01/03/1992	Feurs
DESARA220015	Madame	SCHUSCHITZ	Maud	01/10/1984	Bagnols-sur-Cèze



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

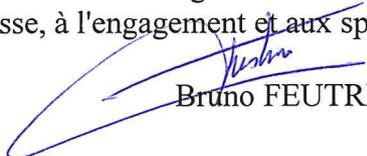
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DESARA220016	Madame	THOMAZON	Emilie	16/05/1986	Vichy
DESARA220017	Madame	VIGNIER	Betty	17/08/1978	Thonon-les-Bains

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/02/2022

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER